

Intervention du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux, unité du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) Sud Ouest pour des activités de recherche fondamentale sur le confortement du talus sous-fluvial du Pont de pierre de Bordeaux

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, ci-après dénommée "la CUB", représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, domicilié à ce titre au siège de l'Etablissement Public - Esplanade Charles de Gaulle - 33076 BORDEAUX Cedex et agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du conseil de communauté n° en date du

D'une part,

ET

Le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux, unité du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) du Sud Ouest, ci-après dénommé "le LRPC de Bordeaux", représenté par son directeur, Monsieur Yves PASCO, et domicilié 24, rue Carton - CS 41635 - 33 073 BORDEAUX Cedex

D'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire et gestionnaire du Pont de pierre depuis l'an 2001.

Cet ouvrage mesure 487 mètres de long, 14,80 mètres de large entre parapets et a 18 arches en maçonnerie de pierres et de briques, dont les ouvertures varient de 20,80 mètres à 26,50 mètres. La construction de cet ouvrage, ordonnée par Napoléon Bonaparte en 1810, s'est achevée en 1825. Ses appuis ont subi des tassements pluridécimétriques sur environ 180 ans. L'importance des vitesses de tassements, notamment en rive gauche, a conduit au renforcement des talus sous-fluviaux en 1995 ainsi que le confortement de 6 piles par micropieux entre 1992 et 2002. Cet ouvrage fait l'objet d'une surveillance, renforcée depuis plus de 20 ans, qui a révélé assez récemment un affaissement du talus sous-fluvial et, notamment, du cavalier de pied. Compte tenu de l'évolution récente des dégradations de ce talus, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'engager une opération de réparation dont elle a confié, en 2012, la maîtrise d'œuvre études et travaux à la société Artélia.

Le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux, unité du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) Sud Ouest, fait partie d'un Pôle de Compétence et d'Innovation à caractère national sur le thème des inondations et des aléas côtiers. Par ailleurs, il est associé dans une opération de recherche nationale, intitulée DOFEAS (Digues et Ouvrages Fluviaux : Erosion, Affouillements et Séismes), qui traite, notamment, les problématiques d'érosions et d'affouillements. Pour poursuivre les recherches dans ce domaine, et en particulier sur l'érosion d'un talus sous-fluvial construit dans des contextes géotechnique et hydraulique complexes comme celui du Pont de pierre de Bordeaux, le LRPC de Bordeaux a sollicité la Communauté Urbaine de Bordeaux afin de suivre les réflexions et les reconnaissances prescrites par le maître d'œuvre sur les opérations de diagnostic et de choix de travaux associés, aux fins de recherche fondamentale sur le comportement des dispositifs de renforcements actuellement en pathologie. Il porte également un intérêt particulier dans les méthodes de mise en œuvre des renforcements et leur évolution dans le temps.

En conséquence de quoi, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La Communauté Urbaine de Bordeaux accepte le principe que le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux participe à l'ensemble des réunions techniques portant sur le renforcement du talus sous-fluvial du Pont de pierre. Il sera également laissé accès au LRPC de Bordeaux à toutes les opérations d'investigation ou de mesures spécifiques depuis la phase de diagnostic jusqu'à la phase de travaux, facilité dans la mesure du possible par les services concernés, à la Communauté Urbaine de Bordeaux et dans la limite de la confidentialité éventuellement requise par certains procédés d'entreprise mis en œuvre par la société Artélia. La Communauté Urbaine de Bordeaux permettra au LRPC de Bordeaux de réaliser des communications scientifiques et techniques à partir des données collectées, avec citation des différentes parties ayant contribué à la disponibilité de ces données.

En contrepartie, les remarques et réflexions exprimées lors des réunions de travail par les chercheurs du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE), seront formalisées par écrit et transmises à la Communauté Urbaine de Bordeaux à titre de conseils.

La Communauté Urbaine de Bordeaux pourra librement utiliser les remarques et réflexions des chercheurs, exprimées lors des réunions de travail auxquelles ils participent. Ainsi, et sans réaliser une assistance à maîtrise d'ouvrage, les agents du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux signaleront les éventuelles anomalies détectées dans les diagnostics ou choix de renforcement. Ils s'attacheront, notamment, à limiter les effets des renforcements sur les mouvements des appuis de l'ouvrage. Le LRPC de Bordeaux pourra être, par ailleurs, sollicité par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour son expertise en matière de suivi spécifique des appuis de l'ouvrage ou en la détermination de seuils d'alerte et d'alarme. Ces prestations feront l'objet d'un contrat formalisé et rémunéré, conclu en application de l'article 3 - paragraphe 6 du code des marchés publics relatif aux marchés de services de recherche. En cas de mesures spécifiques réalisées pour le compte de l'opération de recherche (par exemple, des mesures de vitesses des courants), le LRPC mettra ces données à la disposition de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ARTICLE 2

En cas de mesures demandées par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux, celui-ci définira et prendra à sa charge tous les coûts liés à ces mesures.

Toutes les installations de nouveau matériel de mesure, effectuées par le LRPC de Bordeaux, y compris les modifications des installations existantes, feront l'objet d'un accord préalable de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux pourra retirer ses installations, à l'issue d'un préavis de 3 mois, sauf si la Communauté Urbaine de Bordeaux s'en porte acquéreur, pour un montant à convenir entre les parties, conclu en application de l'article 3 - paragraphe 6 du code des marchés publics relatifs aux marchés de services de recherche. A compter de l'acquisition de tout ou partie des installations par la Communauté Urbaine de Bordeaux, les obligations du LRPC, définies aux articles 2 et 4, sur ces installations cessent.

ARTICLE 3

Les interventions du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux sur le pont feront l'objet d'un accord préalable de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui communiquera les mesures qu'il devra mettre en œuvre conformément au plan de gestion du pont, établi dans le cadre de son exploitation.

ARTICLE 4

Le LRPC de Bordeaux demeure responsable de toutes les conséquences dommageables sur les biens et les personnes, quels qu'ils soient, pouvant survenir du fait de ses installations ou de son intervention sur le pont.

En revanche, il ne réalise pas de prestations intellectuelles pour le compte de la Communauté Urbaine de Bordeaux et ne peut être déclaré responsable dans le cas où les renforcements n'auraient pas l'efficacité prévue par le maître d'œuvre.

ARTICLE 5

La présente convention est passée pour une durée de 3 ans et pourra être prorogée par tranche de 3 ans, par voie d'avenant, à la demande du LRPC de Bordeaux adressée à la Communauté Urbaine de Bordeaux, trois (3) mois avant l'échéance de cette convention.

La présente convention et ses avenants de prorogation pourront être dénoncés et résiliés par la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour tout motif de non respect, par le Laboratoire, des clauses qu'ils contiennent.

La résiliation de cette convention ou du dernier de ses avenants de prorogation, à la demande du LRPC de Bordeaux, ne sera effective qu'à la date d'échéance des 3 ans de leur durée de vie.

Les litiges nés de l'application de la présente convention seront tranchés par le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

Pour le Laboratoire Régional des Ponts
et Chaussées (LRPC) de Bordeaux,
unité du Centre d'Etudes Techniques
de l'Equipement Sud Ouest

Le Président,
Vincent FELTESSE

Le Directeur,
Yves PASCO